

République FRANCAISE

COMMUNE D'OULLINS-PIERRE-BÉNITE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en application des articles L2122-22 et L2122-23
du code général des collectivités territoriales

N° D25_001

Objet : Virements de crédits de chapitre à chapitre effectués entre le 19 septembre 2024 et le 31 décembre 2024

Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22, L2122-23 et L5217-10-6 ;

Vu la délibération n°20240409_11 du Conseil municipal en date du 9 avril 2024 relative au budget primitif 2024 de la commune de Oullins-Pierre-Bénite ;

DÉCIDE :

Article 1 : Ont été effectués, en section de fonctionnement du budget primitif 2024, les virements de chapitre à chapitre présentés dans le tableau ci-dessous :

DATE DU VIREMENT	LIGNE DE DEBIT	LIGNE DE CREDIT	OBJET DU VIREMENT	MONTANT (euros)
19/09/2024	D-F-011-6262-020-SINF	D-F-65-65818-020-SINF	VC DSI / Rééquilibrage	40 000,00
09/10/2024	D-F-67-673-020-FINA	D-F-011-62268-020-FINA	FINANCEMENT DE L'APPLICATION FINANCE ACTIVE RECHERCHES SUB	10 000,00
09/10/2024	D-F-67-673-020-FINA	D-F-011-6132-020-BAAS	AJUSTEMENT BUDGETAIRE GESTIONNAIRE BAAS	18 500,00
09/10/2024	D-F-011-6064-64-MAFO	D-F-65-65888-64-BRAD	Viennoiseries agents travaillant à la braderie	92,00
17/10/2024	D-F-65-65568-758-VOIR	D-F-011-611-845-VOIR	ILLUMINATIONS VILLE OPB-SERPOLLET	3 765,00
17/10/2024	D-F-65-65131-845-ETEC	D-F-011-611-845-VOIR	ILLUMINATIONS VILLE OPB - SERPOLLET	2 700,00
17/10/2024	D-F-65-65131-845-ETEC	D-F-011-61521-511-JEUX	REAPPROVISIONNEMENT	5 500,00
17/10/2024	D-F-65-65131-845-ETEC	D-F-011-611-18-ETEC	APPROVISIONNEMENT POUR GRAINE D'ABEILLE	1 841,55
18/10/2024	D-F-011-611-18-ETEC	D-F-65-65131-845-ETEC	GRAINE D'ABEILLE	1 841,55
21/10/2024	D-F-68-6817-020-FINA	D-F-011-611-025-CIOU	AJUSTEMENT BUDGETAIRE ETOU	21 000,00
30/10/2024	D-F-67-673-020-FINA	D-F-011-63512-020-FINA	AJUSTEMENT BUDGETAIRE CREDITS TAXES FONCIERES 2024	16 764,00
30/10/2024	D-F-68-6817-020-FINA	D-F-011-63512-020-FINA	AJUSTEMENT BUDGETAIRE CREDITS TAXES FONCIERES 2024	608,00
31/10/2024	D-F-68-6817-020-FINA	D-F-011-6132-020-BAAS	AJUSTEMENT BUDEGTAIRE BUDGET BAAS 2024	7 790,00

05/11/2024	D-F-65-65818-845-POMU	D-F-011-611-845-POMU	APPROVISIONNEMENT BUDGETAIRE	13 800,00
05/11/2024	D-F-65-65818-845-POMU	D-F-011-6236-11-POMU	APPROVISIONNEMENT BUDGETAIRE	1 312,94
22/11/2024	D-F-011-6064-020-SINF	D-F-65-65818-020-SINF	Réapprovisionnement ligne budgétaire	154,07
20/11/2024	D-F-65-65131-845-ETEC	D-F-011-611-7222-PROP	APPROVISIONNEMENT POUR RDS	2 208,45
12/12/2024	D-F-011-62268-020-CAF4	D-F-014-7392221-01-FINA	REAJUSTEMENT BUDGETAIRE SUITE MAIL CHAVET	20 000,00
12/12/2024	D-F-011-6283-020-CTMU	D-F-65-65748-020-FINA	REAJUSTEMENT BUDGETAIRE SUITE MAIL	128 000,00
31/12/2024	D-F-011-611-281-VSCO	D-F-014-7392221-01-FINA	Complément pour chapitre 014	20 000,00

Article 2 : Ont été effectués, en section d'investissement du budget primitif 2024, les virements de chapitre à chapitre présentés dans le tableau ci-dessous :

DATE DU VIREMENT	LIGNE DE DEBIT	LIGNE DE CREDIT	OBJET DU VIREMENT	MONTANT (euros)
09/10/2024	D-I-21-21328-61-ENCO	D-I-204-2041512-845-EPCV	AJUSTEMENT BUDGETAIRE FINANCEMENT TRAVAUX PLACE A FRANCE	70 000,00
09/10/2024	D-I-21-2128-518-VOIR	D-I-204-2041512-845-EPCV	AJUSTEMENT BUDGETAIRE FINANCEMENT TRAVAUX PLACE A FRANCE	137 470,00
09/10/2024	D-I-21-2158-511-ESVE	D-I-204-2041512-845-EPCV	AJUSTEMENT BUDGETAIRE FINANCEMENT TRAVAUX PLACE A FRANCE	6 000,00
16/10/2024	D-I-21-2128-518-VOIR	D-I-20-2031-845-VOIR	ETUDE DE FAISABILITE - PASSERELLE SECURITE SOCIALE SCENARIO 3 DE LA PHASE 1	3 975,00
18/11/2024	D-I-21-21351-338-CTMU	D-I-204-20421-338-EVEN	BESOIN CREDITS SUBV INVEST POUR GEST EVEN AU CHAP 204	25 000,00

Article 3 : Le Directeur général des services, le service de gestion comptable de Caluire et Cuire et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le 13/01/2025
Mise en ligne le 13/01/2025
Notifié le

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 6 janvier 2025

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).